



Mercredi 26 mars 2025
N° 824

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE
Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.viticole@cavedtain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT
MICHAEL SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE
Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME
Sébastien. LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et
Développement

Cave Coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd AOC St Joseph

Synd AOC St Péray

CHAMBRES D'AGRICULTURE DE
LA DROME ET DE L'ARDECHE

Sommaire

1 Point météo et avancée du millésime	2
2 Point oïdium, évolution sur les derniers millésimes	4
3 Résultats du groupe de Dephy CDRS 2024	5

FORMATION CA 26

FORMATION CA 07

A LA UNE



Tarifs 2025 en individuel : 165 € HT soit 198 € TT

Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"

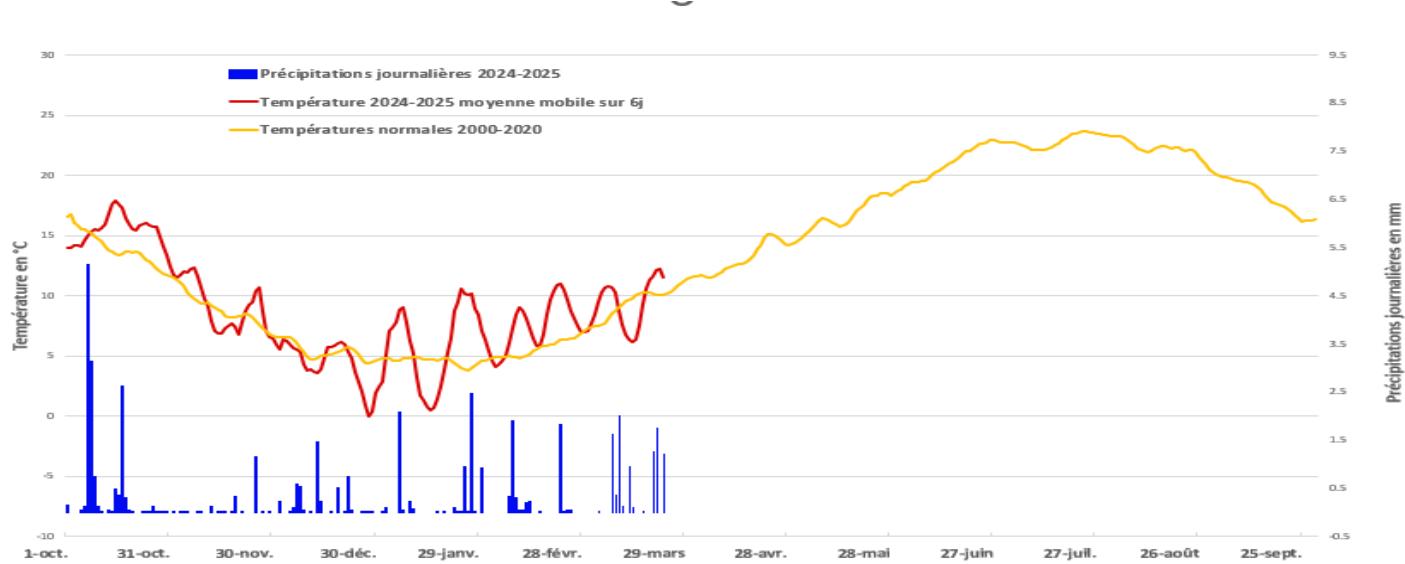
OPE COS ENR 43 – 12.06.18



Édité par la CHAMBRE d'AGRICULTURE de la DROME

Imprimé à la Chambre d'Agriculture de la Drôme, 145 Avenue Georges Brassens CS 30418, 26504 BOURG LES VALENCE Cedex

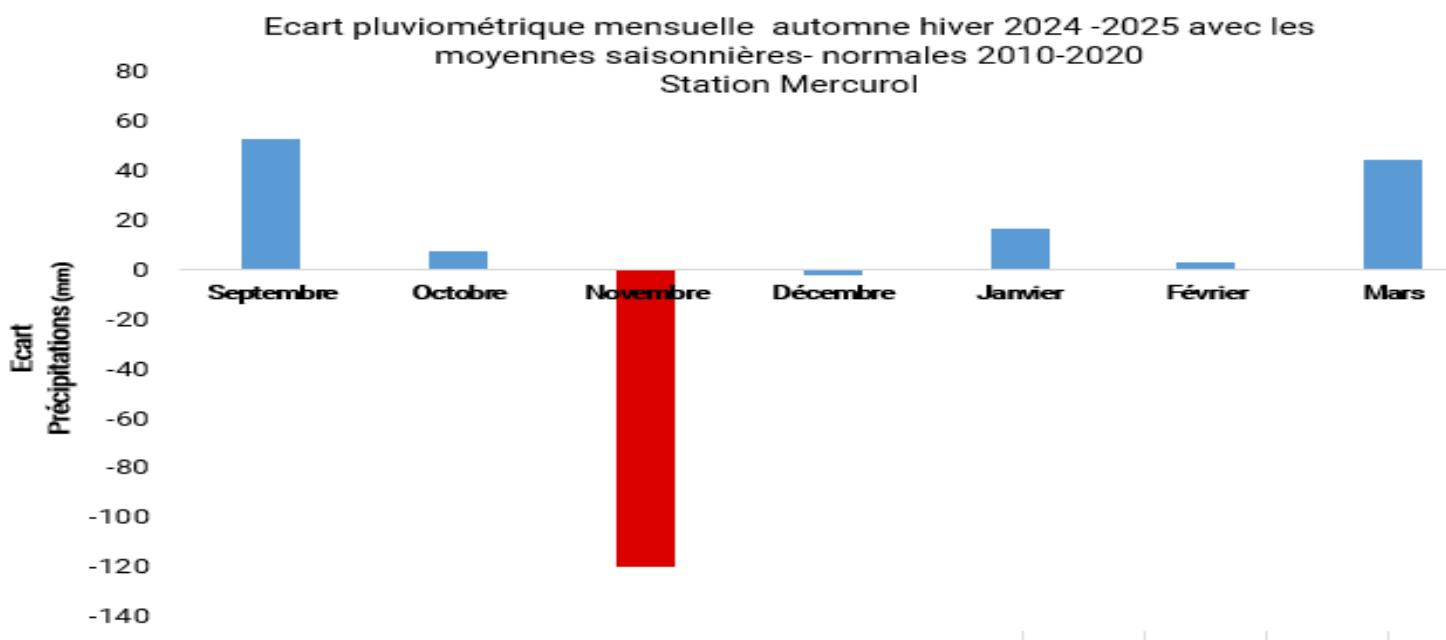
1 Point météo et avancée du millésime



Comparaison des températures moyennes 2024-2025 depuis le 1 er octobre - station de MERCROL

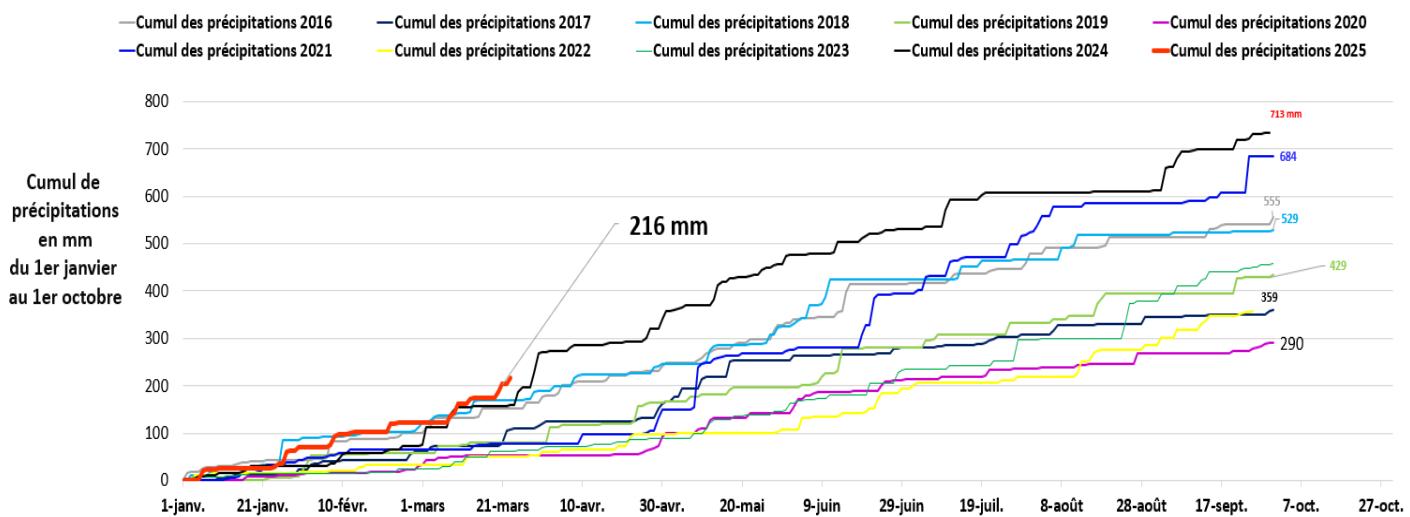
Même si les températures de cet hiver ont fluctué avec des pics la plupart du temps supérieurs aux normales, deux périodes de froid assez marquées, fin décembre et fin janvier ont permis d'enregistrer 29 jours de gelées matinales.

Par ailleurs de nombreuses pluies régulières caractérisent la période automne-hiver 2024-2025.



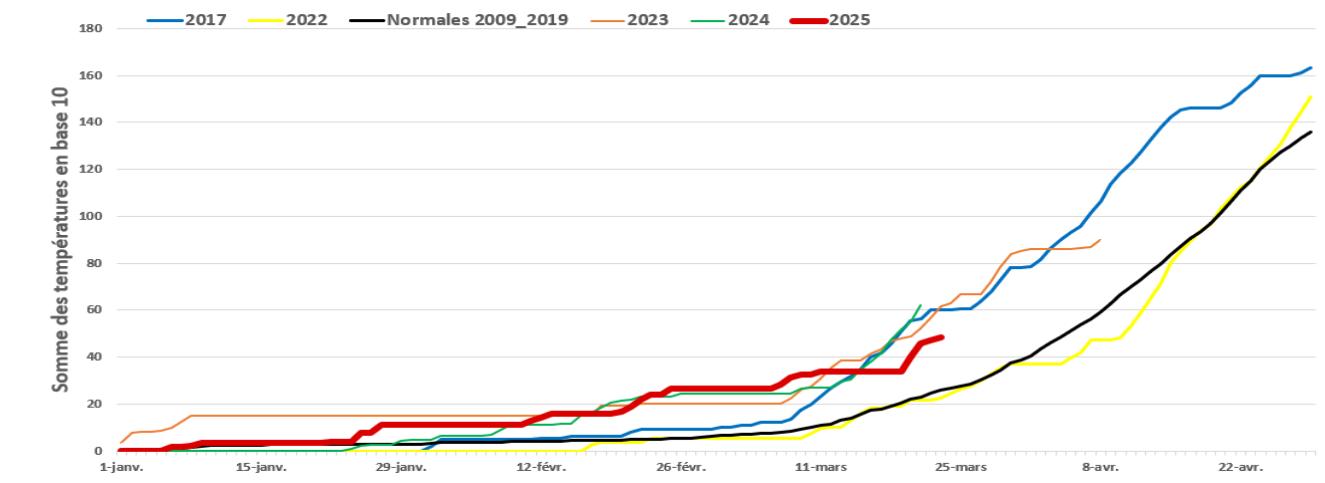
Ecart pluviométrique mensuel par rapport à la normale 2010-2020 - station de MERCROL

Après un mois de septembre 2024 plus arrosé que la moyenne, le 4e trimestre 2024 est déficitaire en pluviométrie. Le début de saison est quant à lui, largement au-dessus des normales. Le réseau de sondes tensiométriques et capacitives montre qu'en ce début mars, les réserves utiles des sols jusqu' à 60 cm de profondeur sont évidemment complètement rechargées en eau, sur le secteur.



Comparaison de la somme des précipitations 2025 et des 10 derniers millésimes- station de Mercurol

La somme des pluies enregistrées depuis le 1 er janvier indique un cumul supérieur à l'ensemble des derniers millésimes.



Comparaison de 2025 avec les 3 dernières années, des normales, 2017 (année très précoce), de la somme des températures base 10

- Prévision de la précocité du débourrement pour la moyenne du vignoble :**

La somme des températures moyennes, calculées à partir du 1^{er} janvier, et la phénologie de la vigne sont liées. Nous pouvons donc ainsi estimer les dates de différents stades phénologique et le débourrement avec la somme des température supérieurs à 10° (ou 5°) enregistré depuis le 1^{er} janvier.

Si au début mars cette indicateur donnait l'année 2025 parmi les plus précoce, le rafraîchissement de la mi-mars place aujourd'hui le millésime dans les moyennes des derniers millésimes.

Le stade 3 (bourgeon dans le coton) est déjà atteint sur un bon nombre de parcelles.

Le débourrement (stade 5, pointe verte) sur la moyenne globale du vignoble est donc attendu pour le début avril. Les prévisions météo pour la fin du mois restant à peine au niveau des températures de saison.

2 Point oïdium, évolution sur les derniers millésimes

L'oïdium est moins explosif que le mildiou et le black rot lors des épisodes pluvieux intenses du printemps comme en 2023 et 2024. Il est donc plus facilement maitrisable même les années difficiles. Cependant l'oïdium reste une maladie majeure dans notre secteur et les sorties en fin de saison touchent régulièrement certaines parcelles sensibles malgré des programmes de traitement spécifiques et adaptés à cette maladie.

Stratégie de début de saison, rappels :

Le premier traitement de l'année est le plus souvent déterminé par le début de la protection oïdium notamment sur les parcelles et cépages sensibles où la protection commence à 5-6 feuilles.

Stratégie milieu saison :

Les traitements les plus importants sont ceux qui vont encadrer la fleur. Un ou deux poudrages intercalés quand ils sont possibles sont pertinents à ce stade, ils peuvent par leurs effets curatifs assainir les premières contaminations parfois difficilement observables.

Dans les stratégies soufre, il faut prendre en compte la climatologie et le fait que toutes les formes de soufre ont besoin d'un temps ensoleillé pour leur pleine efficacité.

Gérer les mesures prophylactiques :

En limitant l'humidité et en exposant les grappes au uv, l'épillonage est très favorable à la lutte contre l'oïdium. Cependant les problèmes d'échaudage de plus en plus importants doivent aussi être pris en compte dans le raisonnement de cette pratique.

Stratégie de fin de saison :

Depuis quelques années, il est fréquent de voir des symptômes d'oïdium sur grappe apparaître de manière insidieuse en fin de saison, courant juillet voire août sur des parcelles qui semblaient saines jusqu'à la fermeture.

2025 ne fait pas exception à cette tendance malgré un nombre de traitements très importants induits par la cadence imposée par les traitements contre le mildiou, l'oïdium est sorti sur un bon nombre de parcelles sur la période estivale.

Ces attaques tardives résultent de contaminations autour de la fermeture et certainement d'un relâchement un peu hâtif sur les derniers traitements.

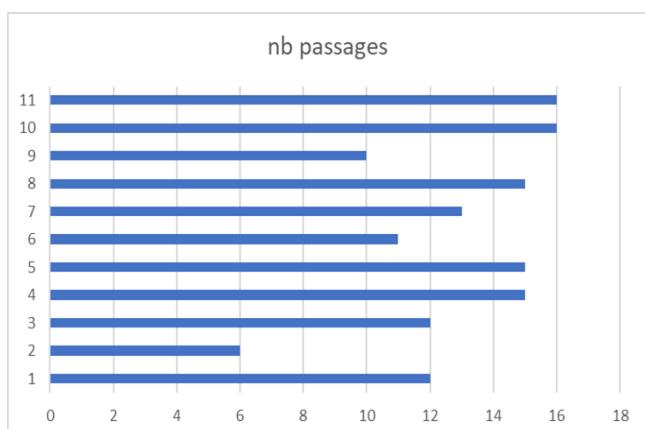
Il convient donc d'être très vigilant sur le programme de fin de traitement et de parfaitement couvrir la fermeture de la grappe d'autant plus sur les parcelles ayant subi des attaques tardives les années antérieures.

L'intégration d'un biocontrôle type vitisan ou amicarb contre l'oïdium pour limiter les apports de soufre doit se faire de façon très précise techniquement, et l'aide d'un technicien peut être un apport bénéfique pour éviter toute prise de risque due aux effets avérés mais limités de cette catégorie de produit.

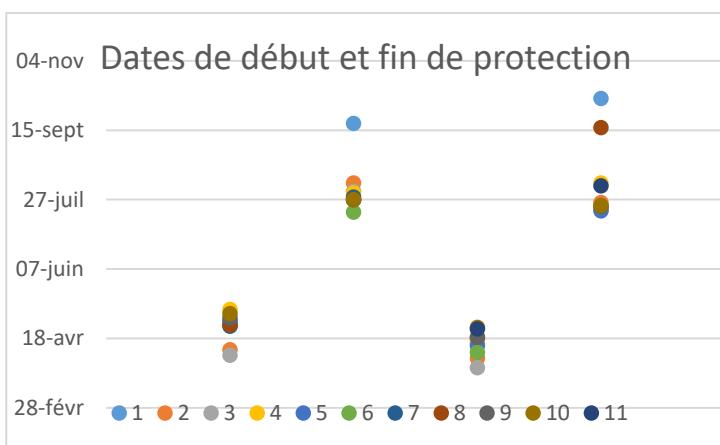
3 Résultats du groupe de Dephy CDRS 2024

L'année 2024 a été une année de forte pression phytosanitaire notamment concernant le mildiou, cela n'a pas été sans conséquences sur les pratiques.

Alors que pour la majorité des derniers millésimes le nombre de passage était inférieur à 10, il a été cette année beaucoup plus intense (voir graph ci-dessous) entre 6 et 16 passages au sein du groupe.



Nb de passage par exploitation

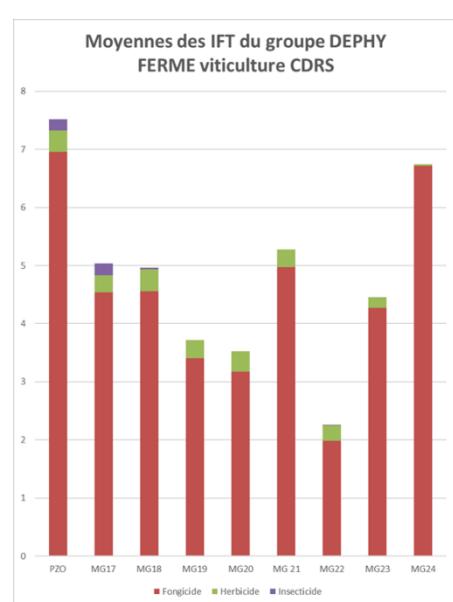
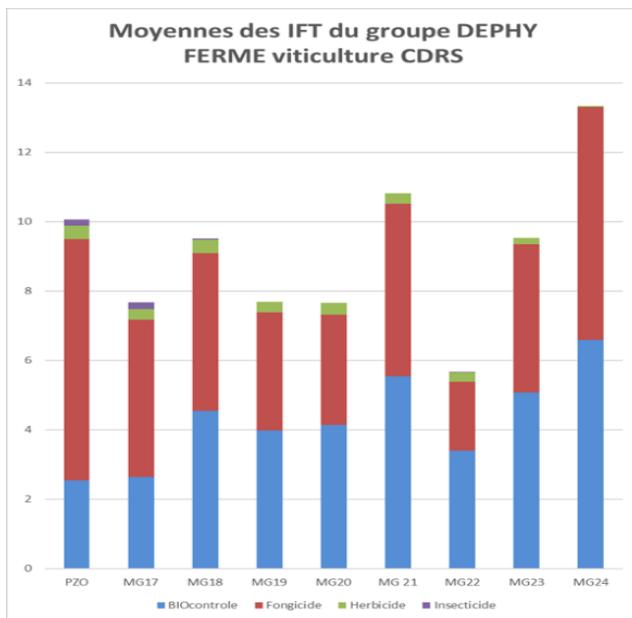


Date de début et fin de protection par exploitation

Les dates de début et de fin de période de traitement ont été légèrement avancées par rapport à 2023, pour une durée presque identique.

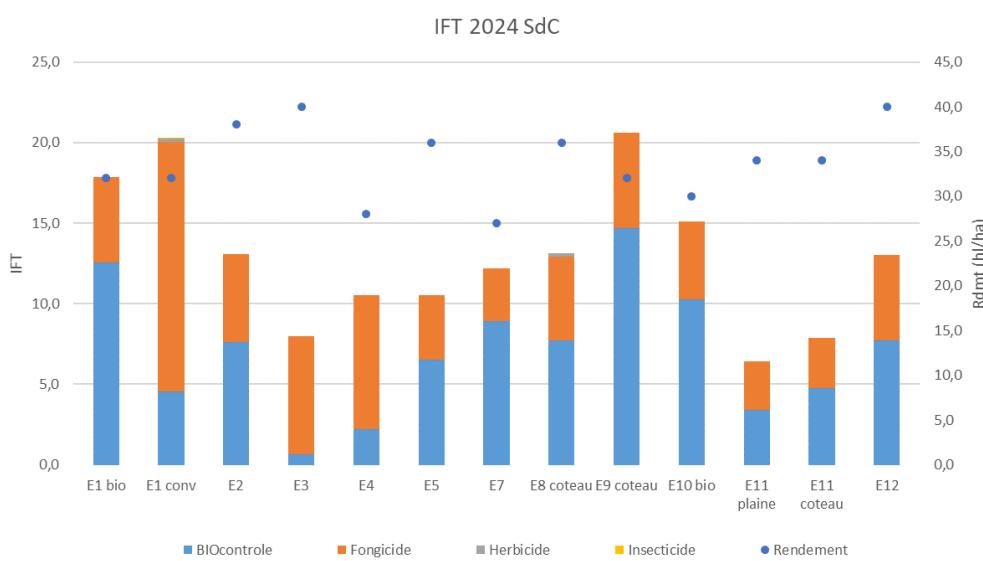
Concernant la consommation de produits phytosanitaires que nous estimons via l'utilisation de l'indicateur IFT (indice de fréquence de traitement). Elle est sans surprise plus importante cette année

La moyenne des IFT totaux du groupe est la plus haute depuis l'entrée du groupe dans le dispositif (2016), avec 13.15 d'IFT. On note toutefois une diminution des herbicides et des insecticides. L'IFT hors biocontrôles reste quand à lui cette année, inférieur au « point zéro »(PZ0) qui est la moyenne de 14/15/16.



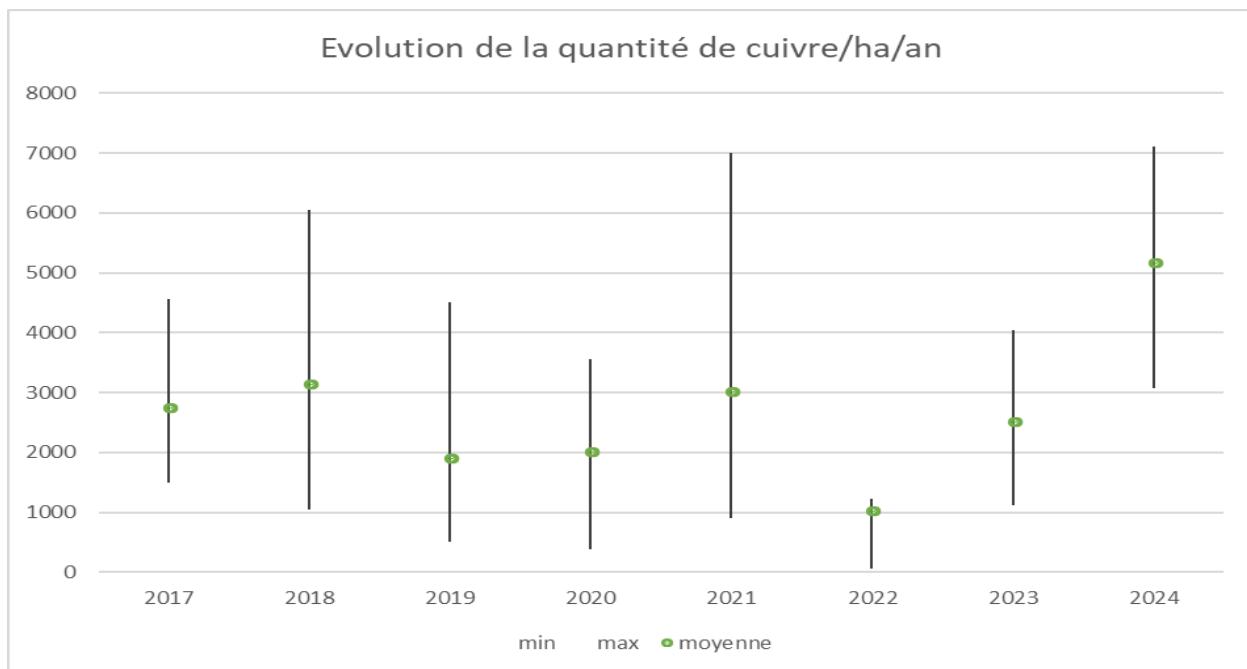
On remarque toutefois des différences de consommation entre les exploitations et les systèmes de culture. Avec un minimum de 6 IFT à 20.6 IFT. Le rendement moyen obtenu n'a pas de lien direct avec l'utilisation des produits phytosanitaires, ce ne sont pas les maladies qui ressortent comme la cause de perte plus importante cette année.

IFT et rendement par systèmes de culture



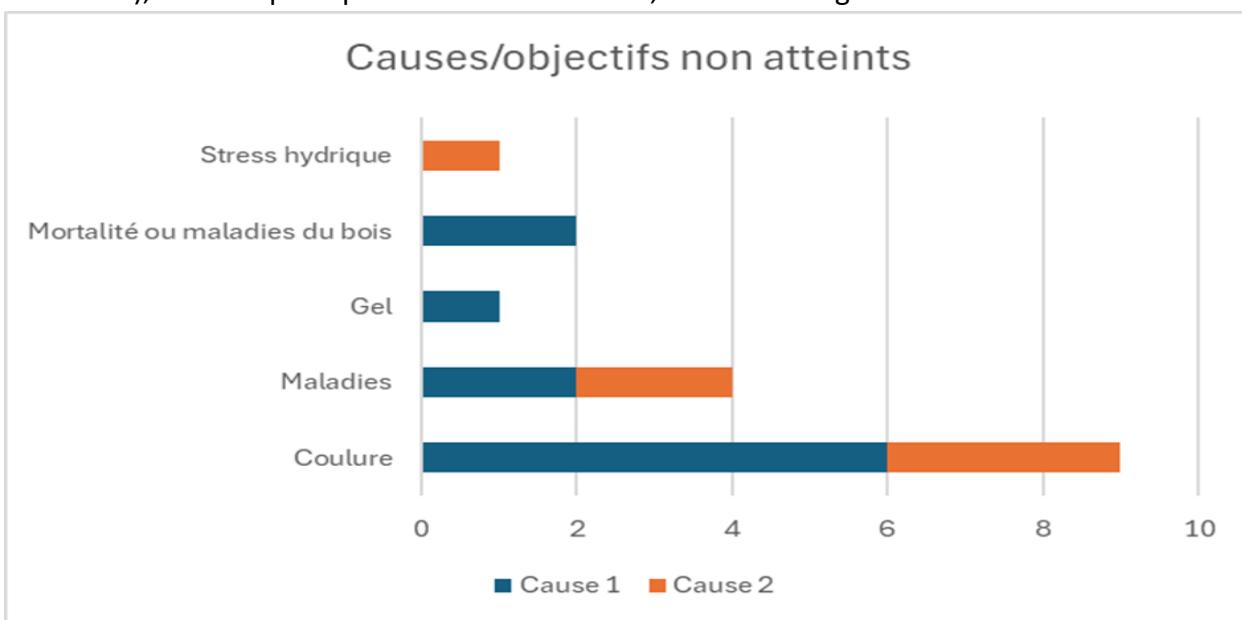
Les doses de cuivre, autre indicateur utilisé plus particulièrement pour les exploitations dont la protection phytosanitaire est uniquement assurée par des produits de contact a aussi été calculé.

Comme les IFT celui-ci est en hausse pour 2024, avec pour les exploitations concernées un minimum de 3075 g/ha/an, un maximum de 7100 g/ha/an et une moyenne de 5150 g/ha/an, valeur la plus haute depuis 2017. Et la seule qui dépasse les 4 kg/ha/an prévus dans la réglementation hors lissage.



Dans la majorité des cas, sauf parcelles exceptionnelles les maladies cryptogamiques ont été bien maîtrisées par l'ensemble du collectif. Certains n'ont même quasiment pas eu de symptômes malgré un nombre de passage moyen et des doses d'utilisation de produits moyennes. D'où l'importance de la sensibilité des parcelles, du positionnement des traitements et de la qualité de pulvérisation.

Malgré cette pression maladie sans précédents les causes d'objectifs de rendements non atteints cités par les membres du groupe ne font pas ressortir en premier une perte dû aux maladies (voir graph ci-dessous), la cause principale citée est la coulure, le millerandage.



A l'aube d'une saison 2025 qui démarre nous restons vigilants sur les risques, mais il est aussi important de garder la raison.

Les bulletins seront là pour vous informer dès l'apparition des premières feuilles.

Vous souhaitant à tous un beau millésime 2025 !

FORMATIONS CA 26

Diagnostiquer les maladies de la vigne pour améliorer la lutte raisonnée, le 09/04/25 et 27/05/25

Cette formation s'adresse prioritairement à tous les salariés viticoles et souhaitant acquérir les bases de la connaissance des maladies cryptogamiques et autres ravageurs afin de les distinguer et participer pleinement à la lutte raisonnée de l'exploitation.

Formation animée par Sébastien Larnaud,

Date et lieu :, lieux demi-journée 09/04 et le 27/05 en salle et sur le terrain à Tain et secteur , 1 jour de formation en tout.

Pré-inscription nécessaire merci si vous êtes intéressé de vous pré-inscrire rapidement par sms auprès de Sébastien Larnaud (06 27 79 28 79)

Bulletin d'inscription et programme : [cliquez ici](#)

A LA UNE

Coût des fournitures 2025

La nouvelle édition du coût des fournitures 2025 est disponible. Ce guide pour les vigneron et les techniciens a pour objectif de communiquer des informations et des **références techniques, économiques et réglementaires** sur le volet production au vignoble.

👉 [Achat en ligne](#)



Pacte de la Haie

Le Pacte en Faveur de la Haie s'inscrit dans le cadre du plan d'action national France Nation Verte et a pour objectif principal un gain de 50 000 km de haies sur terrains agricoles entre 2020 à 2030 sur le territoire français et leur gestion durable.

👉 Lien CA26 : [ICI](#)

👉 Lien CA07: [ICI](#)

Protection contre la sécheresse

Un programme d'aide aux investissements est disponible. Vous pouvez consulter le contenu du dispositif, les modalités de dépôt, le matériels éligibles et les pièces à fournir.

👉 [Aide nationale contre la sécheresse](#)

Aides aux investissements : mesures FEADER et FAM

❖ FEADER 202 : [Investir dans les productions végétales](#)

*Date limite de dépôt des dossiers au 16 mai 2025 pour passer au comité de sélection du 10 juillet 2025
(mais le dispositif reste ouvert aux dépôts après cette date)*

❖ FEADER 203 : [Investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires](#)

Dispositif ouvert jusqu'au 30 avril 2025

Réouverture prévue à l'automne 2025

Prochaine parution du premier Zoom de saison

Mardi 8 avril 2025